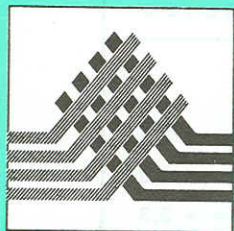


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 149 - NOVEMBRE 1989

Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} octobre 1989

- la durée hebdomadaire effective du travail est stable par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 39,00 heures pour l'ensemble des salariés, 39,15 heures pour les ouvriers et 38,85 heures pour les employés;
- les effectifs salariés augmentent de 0,3% dans les secteurs marchands non agricoles au cours du troisième trimestre 1989. La hausse des effectifs est de 1,0% depuis le début 1989 et de 1,6% sur les douze derniers mois.
- l'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de 0,9% au cours du troisième trimestre 1989; ceci porte l'augmentation depuis le début de l'année à 3,1%, et depuis octobre 1988 à 4,1%.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

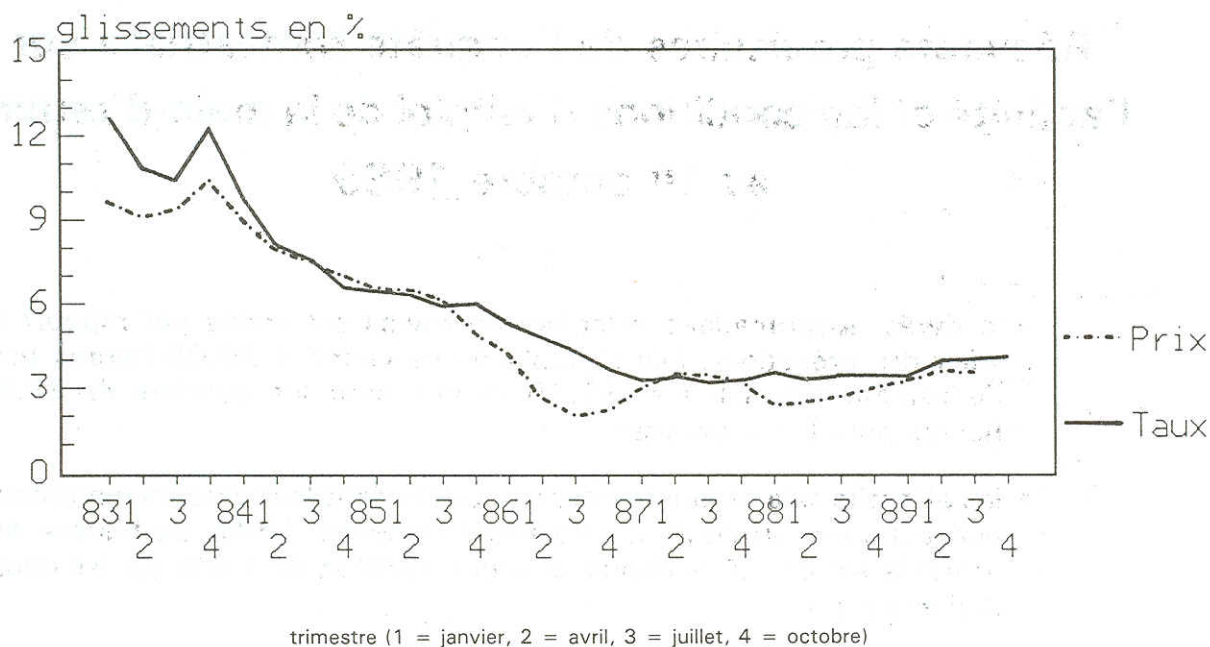
Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de octobre à octobre
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1985	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,0	
	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	85 à 86 = + 3,7
	1987	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	86 à 87 = + 3,3
	1988	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	87 à 88 = + 3,3
	1989	+ 1,3	+ 0,9	+ 0,9p		88 à 89 = + 4,1p
SMIC	1985	+ 2,2	+ 4,6	0,0	0,0	
	1986	0,0	+ 3,4	0,0	0,0	85 à 86 = + 3,4
	1987	+ 2,4	+ 1,0	0,0	0,0	86 à 87 = + 3,4
	1988	0,0	+ 3,3	0,0	0,0	87 à 88 = + 3,3
	1989	+ 2,1	+ 1,9	0,0		88 à 89 = + 4,0

(1) (n+1). p - Nombre provisoire.

**Glissements annuels de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier
et des prix à la consommation (indice INSEE des 296 postes)**



Les résultats présentés ici sont établis à partir des 25 000 premiers questionnaires reçus pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre d'octobre 1989. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.